

3 M INVEST
Société civile immobilière
au capital de 1 753 500 euros
Siège social : 57 Bis avenue du Bon Air
SAINT PIERRE MONTLIMART
49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE
881 047 765 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 19 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le dix neuf juillet,
A 13h30,

Les associés de la société 3 M INVEST, société civile immobilière au capital de 1 753 500 euros, divisé en 17 535 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Bertrand MARTINEAU, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété et de 2 444 parts sociales en usufruit,

Madame Maryline MARTINEAU, titulaire de 2 parts sociales en pleine propriété et de 15 088 parts sociales en usufruit,

Madame Julie JOLIVET, titulaire de 8 766 parts sociales en nue-propriété,

Monsieur Pierre MARTINEAU, titulaire de 8 766 parts sociales en nue-propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Il est rappelé que conformément à l'article 11 des statuts, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

L'Assemblée est présidée par Madame Maryline MARTINEAU, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Mise à jour des statuts suite à donations de parts sociales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, prend acte des donations réalisées au moyen de deux actes reçus par Maître Alexandre NAVAUD, Notaire à ANGERS (Maine et Loire) le 25 juillet 2023, et décide, conformément aux dispositions dudit acte, de procéder à la modification de l'article 7 des statuts ainsi qu'il suit :

« Article 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à UN MILLION SEPT-CENT-CINQUANTE-TROIS-MILLE CINQ CENT EUROS (1 753 500 euros).

Il est divisé en 17 535 pans de 100 euros chacune.

À la suite d'actes de donation-partage reçus par Maître Alexandre NAVAUD, Notaire à ANGERS (Maine-et-Loire), le 25 juillet 2023, les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- **Madame Maryline MALEINGE épouse MARTINEAU,**
À concurrence de la pleine propriété de deux parts sociales,
Ci 2 parts
Numérotées 14 179 et 14 180

- À concurrence de l'usufruit de quinze mille quatre-vingt-huit parts sociales,
Ci 15 088 parts
Numérotées de 1 à 14 178 et de 14 181 à 15 090.

- Les parts n^{os} 1 à 13 499 constituant des biens propres pour avoir été attribuées en contrepartie de l'apport de 1 052 actions de la société « SOCIETE MALEINGE » lui appartenant en propre ; lesquelles actions ont été reçues par donation.

- Les parts n^{os} 13 500 à 14 179 constituant des biens propres pour avoir été attribuées en contrepartie de l'apport de 53 actions de la société « SOCIETE MALEINGE » lui appartenant en propre ; lesquelles actions ont été acquises avant mariage.

- Les parts n^{os} 14 180 à 15 090 constituant des biens communs pour avoir été attribuées en contrepartie de l'apport de 71 actions de la société « SOCIETE MALEINGE » appartenant à la communauté de biens existant entre les époux ; lesquelles actions ont été acquises pendant le mariage à l'aide de deniers communs.

- **Monsieur Pierre MARTINEAU,**
À concurrence de la nue-propriété de huit mille sept cent soixante-six parts sociales,
Ci 8 766 parts
Numérotées de 1 à 6 749, de 13 499 à 13 838 et de 14 181 à 15 857

- **Madame Julie MARTINEAU, épouse JOLIVET**
À concurrence de la nue-propriété huit mille sept cent soixante-six parts sociales,

Ci 8 766 parts
Numérotées de 6 750 à 13 498, de 13 839 à 14 178 et de 15 858 à 17 534

- **Monsieur Bertrand MARTINEAU**,
À concurrence de la pleine propriété d'une part sociale,
Ci 1 part
Numérotée 17 535

À concurrence de l'usufruit de deux mille quatre cent quarante-quatre parts sociales,
Ci 2 444 parts
Numérotées de 15 091 à 17 534

Les parts n^{os} 15 091 à 17 535 constituant des biens communs pour avoir été attribuées en contrepartie, d'une part de l'apport en numéraire à la constitution de la société « 3 M INVEST », et d'autre part de l'apport de parts sociales de diverses sociétés civiles immobilières en date du 14 juin 2023, appartenant à la communauté de biens existant entre les époux ; lesquelles parts ont été acquises pendant le mariage à l'aide de deniers communs.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 17 535 parts ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Madame Maryline MARTINEAU

Signé par :

815D2A8BAF0647D...

Monsieur Pierre MARTINEAU

Signé par :

B8F4F1C8E78846E...

Monsieur Bertrand MARTINEAU

Signé par :

78CCE014F49E4C7...

Madame Julie JOLIVET

Signé par :

30EDA888FC01423...